



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA**

Envoyé en préfecture le 13/07/2017
Reçu en préfecture le 13/07/2017
Affiché le **13 JUL. 2017**
ID : 039-283900017-20170629-C2017_10-DE

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 29 juin 2017**

Membres en exercice : 22
Présents : 13
Procurations : 2
Nombre de votants : 15
Votes pour : 15
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
14/06/2017

Délibération n° C 2017-10

Approbation du compte de gestion de l'exercice 2016

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf juin, à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration. Le Président n'étant arrivé qu'à l'occasion du vote du rapport n° 9, Monsieur Bernard AMIENS a assuré la présidence.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur Arnaud GILLET, Directeur de Cabinet représentait Monsieur Richard VIGNON, Préfet du Jura, excusé.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Monique FANTINI, Chantal TORCK, Céline TROSSAT, Françoise VESPA ; Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Cyril BRERO, Michel ECARNOT, François GODIN, René MOLIN, Bruno NEGRELLO, François PERRODIN.

Suppléants : Monsieur Jean FRANCHI suppléait Madame Hélène PELISSARD.

Excusés : Mesdames Danielle BRULEBOIS, Hélène PELISSARD ; Messieurs Jean-Michel BROCARD, Jean-Daniel MAIRE, Claude PILLOUD.

Procurations : Madame Christine RIOTTE a donné procuration à Monsieur René MOLIN, Monsieur Jean-Charles GROSDIDIER a donné procuration à Madame Françoise VESPA.

Membres de droit à voix consultative

Madame la Médecin-Commandante Annabelle CARRON ; Messieurs le Lieutenant-Colonel Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET, Jean-Luc LAVIER.

Membres élus à voix consultative

Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY, l'Adjudant-Chef Jérôme GUYON.

Assistaient également à cette séance : Madame Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), Arnaud GILLET (Directeur du Cabinet du Préfet), le Lieutenant-Colonel Nicolas MARILLET (Chef d'Etat-Major), le Commandant Thibaut NIDERLENDER (Chef du Groupement Ressources Humaines Formation), le Commandant Christophe ROUCOULE (faisant fonction de Chef du Groupement Opérationnel), Monsieur Jean-François GAILLARD (Conseiller Technique) était excusé.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 61 des SDIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-9 du 11 février 2016 relative au budget primitif 2016 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-23 du 28 juin 2016 relative au budget supplémentaire de l'exercice 2016 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-26 du 15 décembre 2016, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-34 du 15 décembre 2016 relative à la décision modificative n° 2 de l'exercice 2016 ;

Vu l'avis de la commission des Finances du 20 juin 2017 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

Conformément aux règles de la comptabilité publique et aux articles L 1612-12, L 3241-1 et L 3312-5 du CGCT, le Compte de Gestion, établi par le comptable public, est soumis à notre approbation.

Le Compte de Gestion 2016 fait apparaître les résultats suivants :

	Résultats à la clôture de l'exercice 2015	Opérations de l'exercice 2016		Résultats à la clôture de l'exercice 2016
	Excédent ou Déficit	Dépenses	Recettes	Résultats
Investissement	1 252 247,17 €	3 933 537,60 €	4 953 173,25 €	2 271 882,82 €
Fonctionnement	233 243,34 €	17 879 117,69 €	18 211 199,05 €	565 324,70 €
TOTAL	1 485 490,51 €	21 812 655,29 €	23 164 372,30 €	2 837 207,52 €

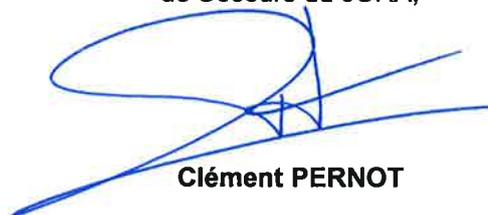
Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2016.

DECISION N° C 2017-10 DU 29 JUIN 2017

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'exercice 2016.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le 13 JUIL. 2017
Affiché le 13 JUIL. 2017
Publié au RAA du 2^{ème} trimestre 2017

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT